

Financer de manière sûre les assurances sociales

Liberté, Cohésion et Innovation – par amour de la Suisse

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux veut que la prévoyance vieillesse soit financée de manière sûre et durable. Un taux de natalité bas, des taux d'intérêts à la baisse et une augmentation de l'espérance de vie remettent en question le financement des deux premiers piliers de notre prévoyance vieillesse. De réelles réformes sont absolument nécessaires. Sans celles-ci, nos enfants seront contraints de rembourser les dettes que notre génération aura laissées. Ceci rendra également nécessaire des coupes budgétaires dans les domaines centraux comme l'enseignement, la sécurité et les infrastructures. Le PLR s'oppose fermement à une telle trahison envers les générations futures.

1. Défis externes

- › La diminution des naissances, à l'augmentation de l'espérance de vie et aux taux d'intérêts bas sur le marché des capitaux
- › L'entrée en retraite de la génération « babyboom »
- › Les dettes de l'assurance-invalidité s'élèvent à 14 milliards de francs

2. Liberté, Cohésion et Innovation

Liberté : le PLR veut un système de retraite moderne en phase avec son temps et qui donne aux individus la plus grande liberté possible. L'économie doit également prendre ses responsabilités : des modèles de travail flexibles doivent être mis en place afin de permettre une réduction graduelle du temps de travail et de laisser aux individus la possibilité de gérer de manière plus flexible leur départ à la retraite. Travailler au-delà de l'âge de la retraite légal, doit en valoir la peine et des rentes partielles doivent permettre un départ à la retraite graduel.

Cohésion : le PLR veut remettre le contrat entre les générations sur les bons rails. Des réformes qui proposent uniquement une augmentation d'impôts ou bien qui rehaussent massivement l'âge de la retraite sont irréalistes. Le PLR veut que chacun contribue à la stabilisation du système social. Une réforme de l'assurance invalidité doit enfin être mise en œuvre, afin qu'à l'avenir, tous ceux qui ont réellement besoin d'une rente puissent l'obtenir.

Innovation : l'innovation dans notre système de santé, permet à la Suisse de bénéficier de l'une des plus longues espérances de vie au monde. Mais cette espérance de vie prolongée implique que les personnes « actives » s'investissent dans la société. Cela ne concerne pas seulement le système de milice, il est également central de contribuer plus longtemps au financement de la prévoyance vieillesse. Les mauvaises incitations pour un retrait anticipé de l'AVS et de la LPP doivent être supprimées. En même temps, un frein à l'endettement dans l'AVS doit empêcher que les dérives budgétaires mènent à des dettes abyssales.

Nous sommes un pays : nous devons garantir des rentes à la jeune génération, lorsque celle-ci partira à la retraite. Les travailleurs de plus de 55 ans doivent aujourd'hui compter sur le fait qu'ils peuvent faire valoir leur savoir-faire sur le marché du travail. Les employeurs doivent de leur côté promouvoir des modèles de travail flexibles, qui assurent aux travailleurs expérimentés une place sur le marché du travail. Ceci permettra également de réduire la pression migratoire.

La Suisse, un modèle à succès : nos assurances sociales sont un énorme avantage concurrentiel. Dans les autres pays, elles sont très endettées : les rentes sont toujours plus raccourcies et les plus vulnérables en font les frais. La Suisse ne doit pas répéter cette erreur.

Le PLR a confiance en la Suisse : nos assurances sociales doivent profiter à ceux qui ont contribué à leur financement. Le tourisme social doit être fermement combattu. Au même titre, et tout aussi important, un système d'éducation moderne et efficace doit permettre la réussite sociale de tous les enfants en Suisse. Des forces de travail bien formées sont la meilleure garantie pour l'innovation. L'innovation est la clé de la création de places de travail et donc la garantie d'assurances sociales financièrement saines.

3. Nos exigences

Des assurances sociales financièrement saines et des réformes qui assurent l'équité entre les générations :

- › Assurer une prévoyance vieillesse financièrement saine pour les jeunes et les adultes et maintenir l'objectif prévu dans la Constitution.
- › Mettre en place une réforme équitable pour tous. Celui qui a payé des dizaines d'années doit pouvoir compter sur les promesses des assurances sociales. Les coûts de la réforme ne doivent pas être supportés unilatéralement par les jeunes. Une combinaison modérée de mesures doit garantir les rentes.
- › Renforcer la responsabilité individuelle dans la prévoyance : augmenter le montant maximal exonéré d'impôt du 3^{ème} pilier.
- › Réformer l'AI en mettant l'accent sur la réinsertion dans le marché du travail. Le travail doit toujours être plus profitable qu'une rente. Plus d'augmentation temporaire de la TVA pour assainir l'AI.

Un socle stable pour le premier et deuxième pilier :

- › Egaliser l'âge de la retraite des femmes et des hommes. Ces économies doivent entièrement profiter à l'AVS.
- › Equilibrer les coupes budgétaires et les rentrées d'argent dans la réforme.
- › Mettre en place un frein à l'endettement pour l'AVS.
- › Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP (taux d'intérêts minimum et taux minimums de conversion).

Un système de retraite moderne et un modèle de temps de travail flexible :

- › Instaurer un âge de la retraite flexible au lieu d'un « âge-guillotine » rigide.
- › Promouvoir des modèles de temps de travail et un système de retraite flexibles qui permettent un départ à la retraite graduel et individuel. Encourager le travail au-delà de l'âge de la retraite réglementaire.
- › Une prise en charge plus active, spécialisée et personnalisée, des travailleurs âgés qui ont perdu leur travail par les offices régionaux de placement. Ceci permet un retour plus rapide dans le monde du travail.

4. Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- › Blocage d'une attaque du PS sur le processus de financement du deuxième pilier : l'introduction d'un cadre de répartition des cotisations LPP a été évitée ([12.4211](#))
- › Flexibilité de l'âge de la retraite et possibilité de recevoir des rentes partielles, comme un des points centraux de la réforme de la prévoyance vieillesse
- › 4^{ème} et 5^{ème} révision de l'AI avec comme principe « Le travail avant la rente »
- › Séparation du fonds AI du fonds AVS afin de protéger les rentes AVS du déficit de l'AI
- › Rejet de l'initiative 1:12, initiative qui aurait alourdi plus encore le financement de l'AVS